



## Droit de travail en europe avec carte de sejour

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

De nationalité rwandaise, et arrivee en france en 1990, je suis réfugié polithique et titulaire d'une carte de sejour de 10ans. Ce statut me donne l'autorisation de travailler en france.

On vient de me proposer un emploi de journaliste pour France 5 en dehors de la France, mais en Europe. Ce sera une mission d'un mois.

Est ce que je suis autorise à travailler avec ce statut en Europe (avec un visa adequat) ou est ce tout simplement interdit compte tenu de mon statut.

Merci

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Le souci est que certes vous allez travailler pour une entreprise française mais dans un pays membre de l'UE. De ce fait vous ne pouvez vous rendre dans ce pays qu'en demandant aux autorités étrangères l'autorisation de vous y rendre. En effet la libre circulation en Europe, autrement dit sans l'obtention d'un visa, n'est accordée qu'aux ressortissants de l'Union Européenne et le souci est que le fait de posséder une carte de résident ne fait pas de vous la ressortissante d'un pays européen.

De ce fait vous devez obtenir un titre de séjour pour le pays dans lequel vous souhaitez vous rendre.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement